

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 décembre 2023

DEL_20231206_27

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

19

25

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Déclaration
d'intention d'aliéner
portant sur deux
parcelles au 5 rue
Jean-Marie Perret
et 42 bis route de
Penhoët - Portage
foncier**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

07 décembre 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le

29 novembre 2023

Absent(e)s : Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC - Sortie de la salle de Madame Jessica NICOLAS

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la compétence de la C.A.RE.N.E. en matière de « plan local d'urbanisme, entraînant la compétence en matière de droit de préemption urbain ;

Vu le périmètre du Droit de Préemption Urbain (DPU) simple et renforcé approuvé par le conseil communautaire du 04 février 2020 et entré en application le 17 avril 2020 ;

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) d'un bien soumis au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.), datée du 17/08/2023 :

- déposée par Maître De l'Estourbeillon, notaire à Montoir de Bretagne (44) ,
- reçue à la CARENE et en Mairie de Trignac le 17/08/2023 par voie de dématérialisation,
- enregistrée sous le n° d'enregistrement IA 04421023 00112
- portant sur la cession d'une maison, parcelle de 423 m² section BM n°1103, situé au 5 Rue Jean Marie Perret, en zone UBa1 du PLU intercommunal et portant sur un bien actuellement occupé,
- portant sur une transaction entre la propriétaire Madame DELASALLE Paule et les acquéreurs
- pour un montant de 70 000 € hors frais liés à l'acte ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_27-DE



Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) d'un bien soumis au Droit de Prémption Urbain (D.P.U.), datée du 28/09/2023 :

- déposée par Maître De l'Estourbeillon, notaire à Montoir de Bretagne (44) ,
- reçue à la CARENE et en Mairie de Trignac le 28/09/2023 par voie de dématérialisation,
- enregistrée sous le n° d'enregistrement IA 04421023 00132
- portant sur la cession d'un terrain, parcelle de 450 m² section BM n°1104, situé au 42bis route de Penhoët, en zone UAb1 du PLU intercommunal et vendu libre de toute occupation ;
- portant sur une transaction entre la propriétaire Madame DELASALLE Paule et l'acquéreur
- pour un montant de 60 000 € + commission acquéreur 4 000 € hors frais liés à l'acte ;

Vu l'activation du droit de préemption par la CARENE, qui délèguera le portage à l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique (EPF) pour le compte de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission d'urbanisme en date du 28 novembre 2023,

CONSIDERANT que le portage sera exercé sur la vente d'une maison située 5 rue Jean Marie Perret à Trignac sur une parcelle de 423 m² section BM n°1103, et d'une parcelle située 42bis route de Penhoët d'une superficie de 450 m² section BM n° 1104 en zone UBa1 du PLU intercommunal dans le but de développer des liaisons piétonnes et cycles pour faciliter les accès au transport en commun et aux pôles d'emplois.

CONSIDERANT que le foncier se situe dans un îlot d'environ 3ha, considéré en dent creuse et en continuité d'une opération de renouvellement urbain en cours. En considérant cette situation stratégique et en cohérence avec les objectifs du PLH et le PDU, la collectivité souhaite anticiper la mutation et maîtriser le secteur pour du développement urbain, tant en terme de densification de logement que pour la création de nouveaux espaces publics.

CONSIDERANT que l'OAP des Hameaux nécessitera des accès/continuités entre le secteur Hameaux et le secteur visé.

CONSIDERANT que c'est un site circonscrit par des axes en voie d'être requalifiés pour permettre le développement d'une nouvelle offre de logement ainsi qu'Hélyce+ (route de Penhoët et rue JM Perret)



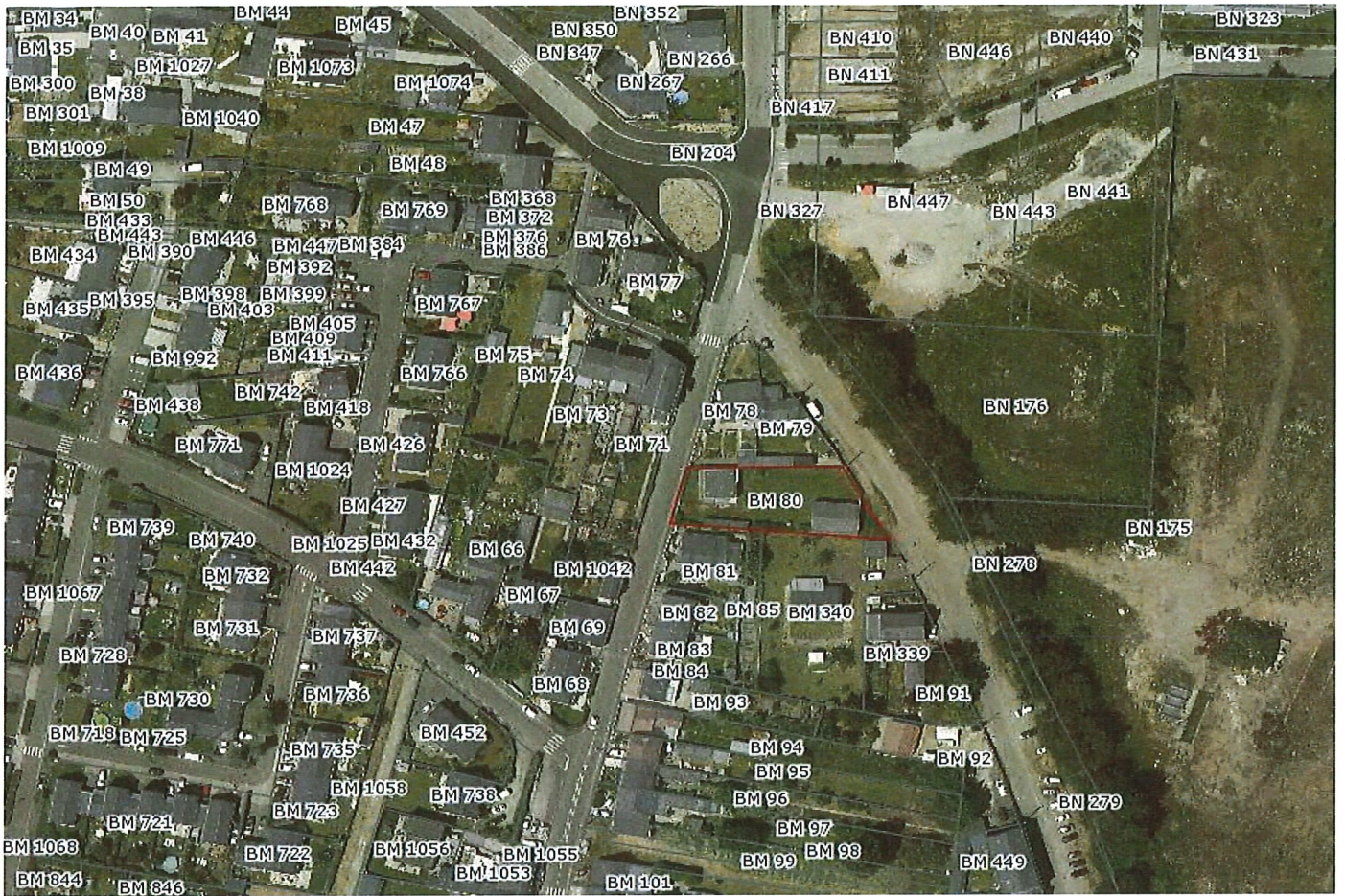
Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_27-DE





**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1- D'acter l'activation du droit de préemption par la CARENE, qui délèguera le portage à l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique (EPF) pour le compte de la commune.

Article 2- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à ce portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique.

Article 3 - La dépense correspondante sera inscrite au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) des années 2024 et suivantes au budget principal.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Retour en Mairie le : S'LOW
Publié le 12/12/2023
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_27-DE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023



ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_27-DE